

VACCINATION COVID-19

OPSAT poursuit son engagement dans la campagne de vaccination anti COVID-19 pour les travailleurs de ses entreprises adhérentes.

A partir du 31 mai, tous les salariés de plus de 18 ans peuvent se faire vacciner avec le vaccin :



Vaccins :

- AstraZeneca
- Janssen
- ou Moderna

Comment prendre rendez-vous ?

- Les salariés peuvent prendre rendez-vous auprès du Service de Santé au Travail au :



- Les vaccinations seront réalisées dans nos centres principaux de :

- Dole
- Etupes
- Gray
- Lons le Saunier
- Pontarlier
- Belfort Techn'hom
- Vesoul



La vaccination contre la covid-19 n'est pas obligatoire et résulte du libre choix de chacun. Le recueil du consentement se fait dans le cadre du droit et des règles habituelles, connues et pratiquées par les médecins du travail, dans le respect du secret médical.